

Avis d'obsèques / Annonces classées

SAINT-PIERST-SOUS-AIXE

Le maire et le Conseil municipal de Saint-Pierst-sous-Aixe ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Jean Michel BARRIERE

Ancien conseiller municipal de 1983 à 2001 et vous prie d'assister à la cérémonie de ses obsèques qui aura lieu le **vendredi 17 mai 2019, à 9 heures**, en l'église de Saint-Pierst-sous-Aixe.

Ils s'associent à la peine de la famille, à laquelle ils présentent leurs condoléances et leurs remerciements pour son engagement passé pour la commune.

Pf Mérigot, Saint-Pierst-sous-Aixe.

694339

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

BUAULEUF (Trés-le-Poit)

M. Robert PEYRATOUT, son épouse ; Marinette, Serge et Sandra, ses enfants ; Marion et Louise, ses petites-filles, Ainsi que toute la famille et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Yvonne PEYRATOUT

survenu à l'âge de 87 ans. Les obsèques ont eu lieu le **lundi 13 mai 2019**, dans l'intimité familiale.

694339

Critères d'attribution :
- la valeur technique des prestations : 50 % ;
- le prix des prestations : 40 % ;
- le délai de rédaction : 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 7 juin 2019 à 12 heures.

Cause sociale d'insertion : l'exécution du marché comporte une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation peut être obtenu par télétransmission sur la plateforme www.centreofficelles.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mai 2018.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : VMD eau Conseil, Mathieu VIOLAS 50, avenue des Bénédictins, 87000 Limoges, tél. 06.04.53.25.27.

69274

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LÉGALE, BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORANT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-VRIEK-LA-PERCHE

Maître d'ouvrage : SOCIÉTÉ QUADRAN. La société QUADRAN, dont le siège social se situe 74, rue Lieutenant Montcahier, technoparc de Mozem, CS 10034, 34536 Bèzeys, représentée par M. Laurent AUBUSSON, a déposé le 1^{er} juin 2018 une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vriek-la-Perche.

Ouverture d'enquête, lieu d'enquête

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DU/BPEUP n° 2019/063 du 2 mai 2019, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du Code de l'environnement, pendant une durée de trente-deux (32) jours consécutifs du mardi 4 juin 2019, à partir de 9 h 30, au vendredi 5 juillet 2019, jusqu'à 17 h 30, en mairie de Saint-Vriek-la-Perche.

Consultation du dossier, observations du public - Permanences du commissaire-enquêteur

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact, des avis du maire de la commune de Saint-Vriek-la-Perche et du président de la communauté de communes du pays de Saint-Vriek, ainsi que de l'avis de la mission régionale d'expertise environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier, sera consultable en mairie de Saint-Vriek-la-Perche, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- Du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 18 heures.
- Le vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30.
- Le samedi de 9 heures à 12 heures.

REMERCIEMENTS

SAINT-GENÈVE

Solange SAVARY, son épouse ; Pascal et Fobienne, ses enfants, et leurs conjoints, Juliette et Serge, Ainsi que toute la famille vous remercient.

A vous qui, par votre présence, vos fleurs, vos pensées et par vos écrits réconfortants avez voulu témoigner votre soutien, votre amitié ou votre affection lors du décès de

Albert SAVARY

Du fond du cœur, nous vous disons merci.

Condolences sur www.dansnoscoeurs.fr

694284

A L'ATTENTION DES FAMILLES

Nous vous rappelons que le site dansnoscoeurs.fr, site de publications nécrologiques de la presse, vous propose, en complément de l'annuaire journal, une plus large diffusion de vos avis ainsi qu'un service complet comprenant condoléances en ligne, espace dédié dédié, et la possibilité de gérer vous-même cet espace et de répondre aux messages déposés.

Si vous n'avez pas eu connaissance de cette offre au moment de la commande de votre avis dans le journal, vous pouvez appeler le service obsèques au **0 825 31 10 10** Service 0,18 € / min par appel.

qui vous guidera sur la procédure à suivre

ANNONCES OFFICIELLES

Service 0,18 € / min + prix appel

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne et par arrêté ministériel du 23 décembre 2017 au tarif de 4,15 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE BLOND, 2, rue du Sap-Août, 87300 Blond, tél. 05.55.68.14.02. Mail : mairie-blond@wanadoo.fr
Objet de la consultation : réhabilitation des réseaux d'assainissement du lotissement du Thiel sur la commune de Blond.

Type de marché de travaux : exécution.

Adossement : sans objet.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Vriek-la-Perche et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "politiques publiques", "environnement, risques naturels et technologiques", "énergies renouvelables", "photovoltaïque", ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr

Décision au terme de l'enquête, autorité compétente

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Saint-Vriek-la-Perche déposée par la société QUADRAN.

62975

Par décision du TGI de Limoges en date du 30 avril 2019, le directeur départemental des finances publiques de Dordogne, 15, rue du 26-08-d'Orléans, 24053 Périgueux cedex, a été nommé directeur de la succursale vacante de M^{me} SPRIMAUD SYRIE déléguée le 7 avril 1966 à Belloc (87). Réf. 02480043959. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

690690

PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNES DE DOMPIERRE-LES-ÉGLISES ET VILLEFAVARO

LA SOCIÉTÉ CENTRALE ÉOLIENNE DU MOULIN À VENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PREMIÈRE INSERTION

La société CENTRALE ÉOLIENNE DU MOULIN À VENT, filiale du groupe NEGBI dont le siège social se situe 4, rue Euler, 75008 Paris, a déposé le 8 mars 2018, complété le 20 novembre 2018, une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien du moulin à vent, installation de six éoliennes et deux postes de livraison, sur les communes de Dompiere-les-Eglises et Villefavard en Haute-Vienne (87).

À cet effet, elle est classable sous la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation conformément au tableau d-dessous :

Rubrique - 2980.1

Libellé simplifié - Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aéro-générateurs.

1. Comprenant au moins un aéro-générateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Détails des installations ou activités existantes et projetées :

Nombre d'aéro-générateurs : 6.

Modèles : Gamesa G114 et G126, ou Vestas V110 et V126.

Hauteur au moyen : 87 à 106 m.

Hauteur totale en bout de pale : 150 à 165 m.

Puissance unitaire : 2,1 à 3,6 MW.

Puissance totale : 14,19 à 17,4 MW.

Régime - Autorisation (6 km).

Ouverture d'enquête - Durée

Sur la demande formulée par le président, représenté de la Centrale Éolienne du Moulin à Vent, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté DU/BPEUP n° 2019/064 du 5 mai 2019, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du mardi 4 juin 2019 à partir de 9 heures au samedi 6 juillet 2019 jusqu'à 12 heures, pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation du dossier - Observations et propositions du public
Permanences du commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant une étude d'impact, une étude des dangers et leur résumé non technique ainsi que les avis en la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : [ww. haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique "politiques publiques", "environnement risques naturels et technologiques", "ICPE", "avis et dossier d'enquêtes publiques et observations du public".

- Le public pourra formuler ses observations et propositions par courrier à l'adresse électronique suivante : prefet-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet : enquête publique projet éolien "moulin à vent"), elles seront transmises au président de la commission d'enquête et seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture

à l'adresse sus-indiquée.

- sur support papier, aux jours et heures, d'ouverture des bureaux au public de la mairie de :

- Dompiere-les-Eglises, siège d'enquête, du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures.

- Villefavard, lundi au vendredi de 8 h15 à 14 h 15.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et protégés par le président de la commission d'enquête mis à disposition dans les mairies de Dompiere-les-Eglises et Villefavard.

- sur un poste informatique, en mairie de Dompiere-les-Eglises aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), accueil, rue Daniel-Hamzaoui à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Les observations et propositions écrites pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Dompiere-les-Eglises, le bourg, 87190 Dompiere-les-Eglises, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les amènera au registre d'enquête.

